

**SERVICE DE L'URBANISME**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
Info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE**TRAVAUX OU SERVICES MUNICIPAUX
PROJET RÉSIDENTIEL****1 Identification du demandeur**

<input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Promoteur	<input type="checkbox"/> Gestionnaire de projet
Prénom		Nom	
Adresse			Code postal
Ville		N° Téléphone	
Adresse @		N° Cellulaire	
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire			

2 Informations sur le projet

Emplacement n° du ou des lots (cadastre du Québec)	
RUE EXISTANTE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Si oui, la date de construction

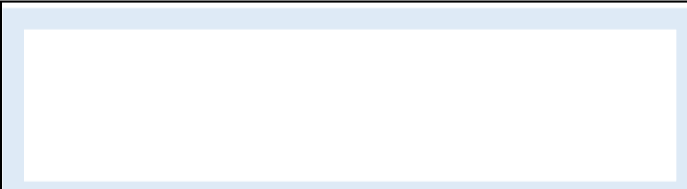
3 Concepteur des plans de lotissement

Nom de l'entreprise		
Adresse de l'entreprise		Nom de l'arpenteur-géomètre
Adresse électronique @		N° Téléphone
N° du plan ou dossier	Minute du plan	Plan en date du

FRAIS D'ÉTUDE

Demande de travaux ou services municipaux	4 000,00 \$
---	-------------

4 Signature du demandeur

Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis permettant de débiter les travaux.		 SIGNATURE DU DEMANDEUR
Date de la demande	Jour / Mois / Année	

Documents à soumettre (Avant-projet)

- ✓ **Identification du requérant**: nom, statut, adresse civique, adresse postale, numéro de téléphone, nom du signataire, statut du signataire (procuration dans le cas d'une personne morale)
- ✓ **Un résumé du projet**, endroit des travaux, estimé des coûts, participation financière du requérant, des bénéficiaires et de la Municipalité, nom de l'ingénieur proposé pour préparer les plans et devis, nom de l'entrepreneur proposé pour réaliser les travaux
- ✓ **Un plan délimitant le périmètre du projet** et identifiant les propriétaires et les bénéficiaires de chaque terrain situé à l'intérieur du périmètre et, s'il y a des bénéficiaires en dehors du périmètre, le nom de ces bénéficiaires
- ✓ **Une caractérisation environnementale**, préparé par un biologiste
- ✓ **Une description du nombre et du type de constructions** projetées à l'intérieur du périmètre du projet
- ✓ **Un plan image du concept d'aménagement et de planification du projet** réalisé conformément à la Politique environnementale de la Municipalité, le tout préparé par professionnel compétent en la matière
- ✓ **L'offre de services de la part d'un ingénieur** décrivant les coûts et les étapes à franchir et leurs échéances afin de réaliser le projet comprenant la préparation des plans préliminaires, des plans du périmètre du projet, des plans de drainage, du devis, des plans de construction, la surveillance et la réalisation des travaux
- ✓ **Une démonstration que le projet respecte en tous points les normes édictées** aux règlements adoptés par la Municipalité notamment les règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) et qu'il respecte les orientations de la Politique environnementale de la Municipalité.

Documents complémentaires à soumettre en vue d'une approbation de projet

- ✓ **Des plans et devis préliminaires des infrastructures et équipements municipaux** à l'intérieur du périmètre du projet
- ✓ **Un estimé des coûts des travaux projetés:** Le coût pour le service d'aqueduc / Le coût pour le service d'égout sanitaire / Le coût pour le service d'égout pluvial / Le coût pour le drainage du secteur / Le coût pour la construction de la voie de circulation (incluant les bordures, les trottoirs et autres ouvrages) / Le coût des surlargeurs (surdimensionnement) des voies de circulation du surdimensionnement des conduites et des travaux hors site / Le coût de construction des systèmes d'éclairage / etc.
- ✓ **Une attestation de l'ingénieur** démontrant que les infrastructures municipales sont capables de desservir le secteur visé par le projet en tenant compte des exigences de la loi
- ✓ **Une étude géotechnique et une analyse de stabilité de talus** réalisée par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec démontrant la stabilité des travaux et ouvrages prévus dans les pentes ou à proximité des talus.
- ✓ **Un plan de gestion des eaux de ruissellement** réalisé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- ✓ **Une carte des limites du bassin versant** existant et projeté, des surfaces de drainage et des axes d'écoulement, incluant les fossés pluviaux municipaux
- ✓ **Une carte et la description des ouvrages proposés pour la gestion des eaux pluviales**
- ✓ **La localisation des bâtiments et autres constructions**, les surfaces imperméables et les équipements de drainage, le cas échéant;
- ✓ **Les calculs hydrologiques et hydrauliques** de conception pour le développement actuel et projeté
- ✓ **L'analyse des effets en aval des travaux**, si jugée nécessaire;
- ✓ **L'information concernant les sols, des ouvrages de rétention** (et d'infiltration, le cas échéant) des eaux pluviales, incluant la hauteur de la nappe phréatique et du roc, la description des types de sols, etc.
- ✓ **Le plan de revégétalisation** des zones remaniées

Documents complémentaires à soumettre en vue de la conclusion d'une entente entre les parties

- ✓ **Les plans et devis définitifs** des infrastructures et équipements municipaux
- ✓ **L'ensemble des plans et devis** en regard avec les sentiers piétons, cyclables ou récréatifs, le cas échéant;
- ✓ **La soumission déposée et acceptée** par le promoteur pour la réalisation des travaux;
- ✓ **Le nom, une description de l'expérience et le certificat de qualification de l'entrepreneur** retenu pour les travaux;
- ✓ **La ventilation des coûts des travaux projetés** et leur répartition de responsabilité selon s'ils seront mis à la charge du promoteur, de la Municipalité ou des bénéficiaires :
- ✓ **Le tableau des échéances** à respecter en vue de la réalisation des travaux
- ✓ **Les garanties financières**
- ✓ **Un plan de déboisement** nécessaire à la réalisation des travaux municipaux et d'ouvrages d'utilité publique conforme aux exigences des fournisseurs de services d'utilité publique, notamment Hydro-Québec
- ✓ **Un plan préparé par un arpenteur-géomètre montrant la ou les rues projetées** et les travaux d'infrastructures municipales à effectuer, y compris les servitudes nécessaires à la réalisation des travaux accompagné d'une demande d'opération cadastrale à l'égard des rues projetées et des terrains situés en bordure des rues projetées
- ✓ **Les titres de propriété du terrain visé par la demande**, accompagnés d'une lettre d'un notaire attestant que le promoteur est bel et bien propriétaire du terrain et que le terrain est franc et quitte de tout privilège, hypothèque ou autre charge
- ✓ **Un acte notarié en vertu duquel tout tiers intéressé à conférer au promoteur de telles servitudes**, accompagné d'une lettre d'un notaire attestant que le promoteur est bel et bien titulaire de telles servitudes et que ces servitudes sont cessibles à la Municipalité;
- ✓ **Une attestation de l'ingénieur** démontrant que les infrastructures municipales sont capables de desservir le secteur visé par le projet en tenant compte des exigences de la loi
- ✓ **Une attestation de l'ingénieur** démontrant à la Municipalité que les servitudes nécessaires à la pleine jouissance des lieux ont été obtenues ou si aucune servitude n'a été obtenue, qu'aucune telle servitude n'est nécessaire, notamment toutes servitudes relatives à l'écoulement des eaux sur des terrains voisins.
- ✓ **Les noms suggérés des voies de circulation projetées.** Toutefois, le choix final revient au Conseil, lequel peut être assujéti à un changement suite aux recommandations ou exigences de la Commission de la toponymie du Québec.

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie, selon les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à info-urbanisme@valdavid.com
4. Acquitter les frais d'étude de la demande par la poste ou en personne à la réception de la Mairie, soit par chèque, par Interac ou en argent comptant.

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non valide. Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débiter des travaux.